



Crise sanitaire, crise sociale : Quel positionnement pour les PsyEN ?

Le nombre de personnes touchées par la pandémie provoque un sentiment d'impuissance, de vulnérabilité, voire de colère. Cette crise inédite génère un bouleversement des repères quotidiens, familiaux, professionnels et personnels. Tous les psychologues sont donc concernés tant dans l'intervention immédiate qu'à plus long terme.

Car la crise n'est pas que sanitaire. Elle révèle comme un « effet loupe », le caractère irresponsable de la destruction des services publics menée par les gouvernements successifs au nom du néo-libéralisme, et ses effets en termes de fracture sociale et numérique. Le réel refait surface !

Elle soulève aussi, bien des questions quant à l'exercice professionnel de chacun de nous. Quelles sont les implications d'un entretien à distance ? Quelles activités pouvons-nous faire, quelles initiatives prendre, ou pas ? Comment nous assurer du respect de la déontologie ? Dans quels nouveaux dilemmes sommes-nous placés ? Comment les résoudre ?

Qu'en est-il du travail des PsyEN sur le terrain pendant ce confinement ?

Les PsyEN EDO sont partagés entre l'amertume et la colère.

Après les tergiversations de début de confinement dont certains rectorats ne sortent pas grandis par leur négation de la complexité de l'exercice des psychologues dans cette situation, la multiplication des injonctions et du contrôle des activités¹, la situation s'est peu à peu régulée. Malgré l'ignorance délibérée dans laquelle ce MEN tient leur rôle, les PsyEN EDO s'efforcent de poursuivre le travail d'écoute, d'aide aux parents et aux élèves pour leurs problèmes d'orientation et de rapport aux apprentissages mais également pour toutes difficultés dues aux effets de cette période particulière.

Aujourd'hui, les CIO sont effectivement fermés et les collègues s'organisent pour assurer le suivi des élèves, se rendre disponible pour les familles et continuer le travail avec les équipes d'établissements. Ils sont régulièrement interrogés par leur hiérarchie, pour faire état de leur travail à distance... avec leur propre ordinateur et leur propre téléphone !

Il ne s'agit donc pas réellement de télétravail au sens des textes réglementaires², mais l'administration cherche malgré tout à s'assurer que les PsyEN ne sont pas en vacances !

Les collègues apprécient peu cette suspicion ; eux qui se débattent avec la culpabilité liée à l'impossibilité de joindre certains jeunes et certaines familles - évidemment les plus fragiles -, avec les difficultés liées aux moyens techniques et la perte de temps qu'ils engendrent, avec les risques pris par rapport à la RGPD pour

¹ Lire article du 24 mars 2020 : <https://www.snes.edu/Crise-sanitaire-et-travail-des-PsyEN-et-DCIO.html>

² Décret du 11 février 2016 sur le télétravail dans la fonction publique et arrêté du 6 avril 2018

pouvoir garder le contact quand même - surtout quand ils ont eux-mêmes à faire avec leurs occupations familiales. Les dilemmes de métier sont nombreux et inédits.

Certains CHSCTA s'en sont fait l'écho, comme celui d'Aix Marseille qui a souligné les conflits dans lesquels ce changement d'exercice plonge les PsyEN : « Restituer à des parents le compte rendu d'un examen psychologique par téléphone ? Siéger en CDO à distance ? Contacter un élève ou une famille qui ne nous connaît pas, de surcroît en numéro masqué ? ... » Malgré tous leurs efforts, les psychologues ne peuvent pas déployer l'ensemble de leurs missions.

L'importance des équipes de CIO

Heureusement, l'habitude du travail en équipe au CIO a permis que les collègues s'organisent à distance pour se coordonner, échanger sur les difficultés rencontrées et les réponses à apporter à telle ou telle demande. De nombreux CIO, outre les informations habituelles liées aux calendriers et procédures d'orientation à tous niveaux, recourent aussi aux « Padlet » pour mettre à disposition des parents des ressources documentaires audio ou vidéo, sur les difficultés à gérer le confinement avec les adolescent.es, les situations particulières de handicap, les tensions familiales etc... C'est aussi dans l'équipe de CIO que se décide la participation aux cellules d'urgence mises en place sur les effets du confinement, pour lesquelles les PsyEN EDO peuvent être sollicités : violences intra familiales, addictions, dépressions, apparition de troubles psychopathologiques... La continuité du travail repose donc bien sur nos collectifs de travail et sur l'existence des CIO.

Comment se positionner après ?

Après plus d'un mois de déni, le MEN commence à prendre acte de la réalité, mais à tous petits pas ! La tentative d'instrumentalisation de la crise pour faire passer des projets de réformes inégalitaires est toujours à l'œuvre. En témoignent les décisions de remplacer les examens finaux du Bac, du DNB et des diplômes professionnels par le contrôle continu^{3e}. Tandis qu'aucune suspension de Parcoursup, aucun report des calendriers d'orientation et d'affectation n'ont été décidés, contrairement à ce que demande le SNES-FSU.

Pourtant, les difficultés que les DCIO font remonter du terrain (absence de confirmation des vœux pour une proportion non négligeable d'élèves de Terminale, absence de rencontres avec les familles sur certains choix d'orientation au collège et au lycée, ou vers l'enseignement adapté, nombre de bilans psychologiques non effectués, d'élèves « perdus de vue ») font pressentir une augmentation de la charge de travail après le confinement et de la pression pour « rattraper le temps perdu ». Les menaces sur les conditions de travail sont donc bien réelles. Nul doute que certains voudront s'inspirer des ordonnances sur la prolongation du temps de travail des salariés du privé, pour imposer une augmentation du temps de travail hebdomadaire aux PsyEN !⁴

Cette crise bouscule nos repères de métier mais elle met aussi en lumière nos fondamentaux.

³ Lire article « Bac 2020... » in Le Monde du 4 avril 2020 : « [Pour le Bac] le contrôle continu comprend :
– les notes obtenues au cours des trois trimestres de l'année de terminale, hors période de confinement, en tenant compte des coefficients appliqués au bac dans chaque discipline ;
– les appréciations du livret scolaire, y compris sur l'assiduité et l'engagement pendant la période du confinement. »

⁴ [lien vers FAQ n°3 temps de travail](#)

Il faut examiner les demandes qui nous seront faites au regard du code de déontologie et de l'intérêt des élèves : des décisions prises dans l'urgence, imposées de manière plus ou moins convaincante, sans le temps nécessaire de réflexion, sans possibilités réelles de choix ou de moratoire, seront vécues comme une détermination de leur avenir par les élèves et les familles. Le psychologue ne saurait donner une quelconque caution à ces opérations administratives.

Il faut que la gravité des psycho-traumatismes produits par la situation soit prise au sérieux. Car les effets du covid 19 et de ses conséquences ne vont pas s'arrêter avec l'arrêt du confinement.

La disparition de proches aura confronté nombre des élèves à la mort et pourra générer des réactions de détresse, un refus de se séparer de sa famille, des problèmes de sommeil, des angoisses. La période de confinement aura conduit certains adolescent.es à intensifier leurs usages de jeux vidéo ou de substances toxiques, perdant ainsi le contact avec la réalité scolaire et ses contraintes. Pour d'autres, des tensions intra familiales déjà présentes auront été exacerbées sans possibilités de distanciation et auront pu conduire jusqu'à des violences subies ou agies.

Enfin, pour certains élèves, ces vécus traumatiques se traduiront au retour dans les écoles ou les établissements, par une mise en cause du cadre scolaire, des comportements perturbants et des violences qui seront difficiles à supporter par des enseignants épuisés et eux-mêmes touchés dans leur famille.

Pour un travail de psychologue de qualité dans l'institution scolaire

Les psychologues seront donc très mobilisés pour faire face à ces situations et chercheront à y répondre au mieux. C'est collectivement qu'il faudra examiner ce que nous pouvons proposer, en puisant dans notre palette d'activités possibles, nos manières de faire et de répondre aux demandes, grâce à l'expérience de notre métier de psychologue dans l'institution scolaire.

Mais cela suppose également que la politique gouvernementale se réoriente totalement en faveur des services publics et du recrutement de personnels au lieu de les assécher !

Ce n'est pourtant pas ce qu'il fait en portant toutes ses aides en faveur des entreprises, valorisant, y compris financièrement⁵, les initiatives du secteur associatif et privé dont on a vu qu'il se précipite sur le champ de l'aide scolaire et de l'orientation ! Ces choix sont synonymes d'aggravation de la crise sociale et de détérioration des ressources psychologiques des personnes et de leurs liens sociaux.

Il est temps que ce gouvernement et ce ministère changent de logiciel !



⁵ Article 1 est une association qui tient le monopole de l'information et de l'accompagnement sur Parcoursup et touche 1,8 millions d'euros par an